



PV CC Coppet 2/2020

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2020

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
- 2. Appel ;**
- 3. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2020 ;**
- 4. Communications du Bureau du Conseil communal ;**
- 5. Communications de la Municipalité ;**
- 6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
- 7. Préavis N° 08/2019-2020 concernant la demande d'octroi de superficie distinct et permanent en faveur d'Arsco SA pour la construction d'une piscine et patinoire sur la parcelle n°239 de Coppet ;**
- 8. Préavis N° 09/2019-2020 concernant la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 ;**
- 9. Préavis N° 10/2019-2020 concernant la demande de crédit de CHF 950'000.00 pour la rénovation et l'aménagement du café-restaurant La Copétane ;**
- 10. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour ;**
- 11. Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour

Aucune

2. Appel

Présents	:	40
Excusés	:	8
Absents	:	4

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 21 voix.

3. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2020

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 27 janvier est approuvé à la majorité avec 8 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président annonce que les trois candidats élus au conseil communal sont : Mme Sibylla de Vries, M. Fabien Romanens et Mme Elisa Leu.

Il demande aux conseillers qui ne se sont pas inscrits à la sortie du conseil du 20 juin de bien vouloir le faire.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : informe que la Municipalité vient de recevoir le décompte des impôts, avec un supplément de 3 millions par rapport aux prévisions. Le canton demande de garder 1 million comme provision.

M. J.-C. Trotti : annonce que l'école de voile respecte ses engagements. Sur les 400 enfants la fréquentant, 70 viennent de Coppet.

Mme F. Sugrañes Wildi : les thèmes discutés à l'AJET et à l'ASCOT sont régulièrement imbriqués. La demande a été faite de fonder une nouvelle entité regroupant les deux associations. Les Municipalités acceptent d'étudier cette demande.

M. T. Marchand : afin d'optimiser la location des salles communales, la réservation pourra se faire via un site internet dédié, des plaques seront placées devant les salles avec un QR-code renvoyant sur le site précité.

La réunion concernant les travaux de la traversée du Bourg avec les commerçants a eu lieu. Une présentation du planning et des mesures d'accompagnement ont rassuré les commerçants.

Une exposition sur Frédéric Rouge aura lieu à la Maison de Ville.

Le 2 avril, la salle communale sera éclairée en bleu à l'occasion de la journée de l'autisme

Le Festival Mme de Staël recevra CHF 10'000.00 de subvention comme l'année dernière. C'est la plus importante subvention donnée. Il restera CHF 15'000.00 de subventions à distribuer pour 2020 pour d'autres bénéficiaires.

M. G. Produit : préavis du prochain conseil :

- adaptation des tarifs du port de petite batellerie de Coppet.



6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

ASCOT : Mme M. Oberli Blanchoud

Une réunion a eu lieu entre les parents d'enfants déplacés, l'ASCOT et CarPostal.

Après un début d'année chaotique, une amélioration a été effectuée.

Les parents sont très mécontents et CarPostal s'est excusé. Des bus ont été annulés, de mauvais trajets et des retards ont été déplorés. La mauvaise gestion d'une grande entreprise est inadmissible. Casser le contrat semble difficile. A la fin de la réunion, les parents étaient frustrés du manque de propositions constructives.

7. Préavis N° 08/2019-2020 concernant la demande d'octroi de superficie distinct et permanent en faveur d'Arsco SA pour la construction d'une piscine et patinoire sur la parcelle n°239 de Coppet

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. E. Charlot Valdieu lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 37

Non : 0

Abst. : 2

Le préavis N° 08/2019-2020 est accepté à la majorité.

8. Préavis N° 09/2019-2020 concernant la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des finances, M. X. Reuse lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 37

Non : 1

Abst. : 1

Le préavis N° 09/2019-2020 est accepté à la majorité.

9. Préavis N° 10/2019-2020 concernant la demande de crédit de CHF 950'000.00 pour la rénovation et l'aménagement du café-restaurant La Copétane

Deux intervenants peuvent répondre aux questions : Mme Schaller, architecte, et M. Pirat, assistant du maître d'ouvrage.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des finances, M. X. Reuse lit les conclusions du rapport qui propose de refuser le préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'urbanisme, M. G. Cherbuin lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

Mme C. Manoury : est-il possible de voir des plans ?

M. G. Produit : les commissions ont vu les plans, mais ils n'ont pas été joints aux documents.

Mme A. Cherbuin : n'est pas satisfaite du rapport de la commission des finances qui suggère de renoncer au restaurant (buvette) pour un commerce administratif afin d'économiser CHF 350'000.00. Le rapport dit aussi qu'un professionnel est d'avis que le restaurant ne serait pas rentable, que le restaurant prévu à la salle communale ferait concurrence, alors que ce projet n'est pas encore discuté. Quel est le nom de ce professionnel ? Elle propose d'accepter ce préavis.



M. G. Cherbuin : la remise aux normes est obligatoire et est chiffrée à CHF 680'000.00.

M. G. de Rham : cet endroit n'est pas fait pour accueillir un restaurant, mais plutôt une buvette, car la surface est trop petite. Cet endroit serait une concurrence pour le Tea room et le Comptoir des Délices. Le professionnel qui a étudié le préavis, travaille depuis 30 ans dans la restauration.

M. E. Charlot Valdieu : a-t-il été envisagé d'utiliser le musée pour agrandir le restaurant ?

M. G. Produit : un restaurant sur deux étages engendrerait beaucoup de travaux dus aux normes ECA. L'éclairage est important et le puit de lumière est un plus.

M. R. Camponovo : à Coppet plusieurs cafés avaient l'architecture en boyaux et cela ne dérangeait pas. Un café serait mieux adapté qu'un restaurant. Il y a le charme des arcades. Même si le préavis est refusé, des travaux sont obligatoires. Le préavis doit être accepté.

Mme L. Bory : est-ce que l'espace du rez-de-chaussée a été étudié afin d'augmenter l'espace culturel ?

M. G. Produit : les frais seraient moindres, mais un espace culturel existe déjà à la maison de ville. La nécessité d'un restaurant à Coppet est claire.

M. S. Voide : quel restaurant proposer et quelles clientèles attirer ? y aura-t-il un problème d'exploitation lors des travaux de la traversée du Bourg ?

M. E. Charlot Valdieu : est-ce que le Comptoir de Délices pourrait ouvrir le soir ? quel délai pour la mise en conformité de l'espace de La Copétane ?

M. J.-C. Trotti : le délai est déjà dépassé.

M. G. Produit : la propriétaire de la maison du Comptoir des Délices n'est pas intéressée à ouvrir le soir.

Mme S. Lager Sequin : aurait aimé voir les plans. Si le département des monuments historiques accepte les transformations, il faut aller de l'avant.

M. M. Steib : l'initiative de 2016 concernant l'ouverture d'un restaurant attend toujours une réponse. L'ancien gérant a démissionné, car la Copétane n'est pas rentable. Le préavis ne répond pas à l'initiative. Si le préavis passe. Il y aura un référendum.

M. G. Produit : le gérant a pu vivre de ses revenus et cela fonctionne encore mieux avec les raclettes du jeudi. Selon Gastro Vaud qui a évalué le projet, celui-ci est viable.

Mme L. Volant : la Copétane a un problème de cuisine, cela vaut la peine de donner une chance à cet établissement.

M. J. Horekens : toutes les propositions pour un restaurant à Coppet ont été rejetées. Les plans sont valables et une auberge de village serait agréable. Il faut clore ce sujet et accepter le préavis.

M. P. Girardi : un restaurant fonctionne selon ce qu'il y a dans les assiettes et pas selon sa taille.

M. G. Cherbuin : si le conseil refuse ce préavis, il faudra de toute façon effectuer la rénovation qui est obligatoire. Donc il faut accepter ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 22

Non : 11

Abst. : 6

Le préavis N° 10/2019-2020 est accepté à la majorité.



10. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 37

Non : 0

Abst. : 2

L'extrait du PV est accepté à la majorité.

11. Divers et propositions individuelles

Mme M. Oberli Blanchoud : demande de rendre visible la vitre de l'arrêt de bus de la route de Tannay, car la transparence est dangereuse.

M. J.-C. Trotti : ces travaux sont prévus.

M. R. Camponovo : l'arbre qui sera abattu sur la place des Ormes sera-t-il remplacé ?

M. J.-C. Trotti : il sera remplacé.

M. E. Charlot Valdieu : la commission de gestion doit participer au préavis concernant les transformations des bâtiments communaux. Y-a-t-il un site officiel concernant le coronavirus ?

M. T. Marchand : le lien officiel est sur le site internet de la commune.

M. G. Produit : c'est le choix du bureau du conseil de faire participer la commission de gestion. Une commission peut rapporter sur un préavis même si on ne le lui demande pas.

Le Président : la commission de gestion rapporte sur la gestion effectuée. Il y avait déjà 14 membres du conseil qui étudiaient ce préavis.

M. R. Camponovo : une mise à l'enquête pour prolonger le ponton des Rocailles et poser 2 bouées est au pilier public. Qui paye ces frais ?

M. G. Produit : l'école de voile.

M. R. Camponovo : suite à l'augmentation des tarifs CFF, la région de Nyon fait-elle partie du Gd Genève ? l'appartenance semble aléatoire selon les cas.

M. G. Produit : politiquement la région de Nyon fait partie du Gd Genève. Les tarifs des TPG appartiennent au canton de Genève. Le prix est au kilomètre comme partout en Suisse et Terre-Sainte ne fait plus d'exception. La mobilité est un sujet compliqué.

Mme F. Sugrañes Wildi : les transports scolaires sont sous la responsabilité de l'ASCOT. Les griefs contre CarPostal ont été très nombreux. Plusieurs séances ont eu lieu avec un spécialiste des marchés publics, un 8^{ème} bus a été ajouté et les horaires replanifiés. CarPostal a baissé le prix de ses prestations. Les enfants sont pris en charge dès qu'ils sont montés dans le bus, jusque-là ils sont sous la responsabilité des parents.

M. A. Gokok : est-ce que la rénovation du chemin des Rojalets est prévu ?

M. J.C. Trotti : le projet sera terminé d'ici fin mars, la difficulté est la prise de terrain sur le champ. Le canton a refusé le projet. Il faut maintenant prouver l'intérêt régional.

Mme L. Volant : la sortie du ch. des Pessules est chaotique, car les voitures basses ont des difficultés à sortir.

M. J.-C. Trotti : le tapis de fond est posé sur la RC1, mais la 2^{ème} couche n'est pas encore posée.

M. M. Steib : est-ce que les feux du croisement RC1 - ch. des Bochattets seront remis en fonction ? Il est dommage d'avoir abattu tous les peupliers devant Copeco. Quel est le loyer de la buvette des Rocailles ?

M. J.-C. Trotti : les feux sont en panne suite aux travaux. Il faut réparer la boucle pour détecter la circulation.

M. G. Produit : les arbres étaient abîmés et le loyer des Rocailles est gratuit contre l'entretien du parc.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine séance est prévue le lundi 29 juin à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin